

C.T.T. LIMAL -WAVRE
15e GRAND CRITERIUM SERIE B
SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 AOÛT 2021

Toutes les séries DAMES et MESSIEURS sont organisées.

RÈGLEMENT :

- 1) Le C.T.T. LIMAL-WAVRE organise son 15e critérium annuel de tennis de table les samedi 28 et dimanche 29 août 2021 au HALL SPORTIF DE LIMAL, rue Charles Jaumotte 156 à 1300 Limal.
- 2) Le critérium est ouvert aux joueurs et joueuses affiliés à la F.R.B.T.T. ou à une autre fédération reconnue par l'I.T.T.F. Dans chaque série organisée, des prix en espèces récompenseront les meilleurs.
- 3) Le critérium se joue suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
- 4) Le critérium est autorisé sous le n° TRBBW2022-07.
- 5) Il sera fait usage de 32 tables de couleur verte dont 20 de marque DONIC et 12 de marque SPONETA. Il sera fait usage de balles plastiques de couleur blanche de marque XUSHAOFA.
- 6) **Les séries E, D et C messieurs ainsi que les séries D et C dames se joueront en poules initiales de 6 joueurs(euses), les 4 premier(e)s de chaque poule étant qualifié(e)s** pour le tableau final qui se disputera en élimination directe immédiatement après les poules jusqu'à la finale (5 matchs minimum pour chacun(e) et pas de fastidieuse attente). **Les séries « NC » (dames et messieurs) seront organisées en fonction** du nombre d'inscrits (3 matchs minimum). **Les séries B (dames et messieurs) se joueront en poules de 4 joueurs(euses) avec 2 qualifié(e)s** pour le tableau final.
- 7) En séries "Messieurs" un joueur peut s'inscrire dans maximum 2 séries : celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur est tenu de participer à la série de son classement.
- 8) Dans l'optique de la promotion du sport féminin et le tournoi se déroulant sur deux jours, le CPBBW a décidé d'octroyer un dérogation aux dames en leur permettant de s'inscrire dans 3 séries en respectant toutefois la règle suivante : obligation d'inscription + participation effective dans sa série de classement "Dames" ET dans la série de classement "Dames" supérieure pour pouvoir s'inscrire dans sa série de classement "Messieurs". Les dames "B" ne disposant pas de série supérieure "Dames", sont autorisées à s'inscrire dans 2 séries "Messieurs" : celle de leur classement "Messieurs" et la série supérieure, pour autant qu'elles s'inscrivent et participent à leur série "Dames B". **Attention aux amendes en cas de non respect des règles ! (voir art. 16).**
- 9) Le droit d'inscription est de 7,50 € par série (5 € pour la 3e série "dames"). Celui-ci sera payé sur place.
- 10) Inscriptions : via le site de la Fédération : '<https://resultats.aftt.be/>
En cas de problème : Willems Béatrice gsm : 0473/546487 E-mail : beaswillems@gmail.com
Date limite des inscriptions : le MERCREDI 25 AOÛT à minuit.
- 11) Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.
- 12) **ATTENTION : présence obligatoire ½ heure avant sa série sous peine d'être « scratché(e) ».**
SAMEDI 28 AOÛT : 09h00 : "Dames NC" et "Messieurs E" (max. 96 participant(e)s au total)
12h00 : "Dames B" et série "Messieurs NC"
15h00 : "Dames D" et série "Messieurs D" (total maximum : 96)
DIMANCHE 29 AOÛT : 09h00 : "Messieurs C" (total maximum : 96)
12h00 : "Dames C"
15h00 : "Messieurs B" (total maximum : 96)
Les date et heure de l'élaboration des tableaux seront renseignées sur la page du programme d'inscription.
- 13) Le juge-arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.
- 14) La Directrice du critérium est Sabine TOUSSAINT, présidente du club organisateur.
- 15) Les deux derniers de poules ainsi que chaque perdant lors du tableau final sont tenus d'arbitrer le match suivant : **tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 12,50 €.**
- 16) **Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00 €. Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de 25 €**
- 17) Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00 €, même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.
- 18) Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
- 19) Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

Une petite restauration (sandwiches, cornets de pâtes, croques, etc...) sera assurée tout au long de la journée.
Attention : chaque série est limitée (voir plus haut): n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !